



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 mai 2009
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2009

8-10 juin 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur la visite au Népal de membres du Conseil d'administration de l'UNICEF**

Introduction

1. Lorsque la petite Sunita, âgée de 8 ans, passe le portail du centre de contact de Matepani à 11 heures du matin, elle a déjà travaillé toute la matinée à laver des verres, polir des couverts, nettoyer tout ce que ses petits doigts peuvent atteindre mieux que ceux de personnes plus âgées. Sunita porte à l'index de la main droite une petite bague en fer-blanc qu'elle tripote de temps en temps avec le pouce. Elle ne dit pas si elle l'enlève avant de retourner travailler, mais il est évident que c'est là ce qu'elle possède de plus précieux. Cette bague était un cadeau offert avec un billet de loterie qu'elle a acheté un jour pour trois roupies. Avec cette bague, elle a également reçu gratuitement un peu d'espoir – celui d'échapper à sa vie actuelle. Sunita passe deux heures au Centre pour apprendre à lire. Le professeur est très gentil. Comme la plupart des enfants qui vont au Centre, elle rêve de devenir un jour une enseignante. Sunita travaille depuis trois mois dans un petit restaurant pas très éloigné du Centre. Son employeur et le personnel du Centre se sont entendus pour que Sunita soit de retour au restaurant exactement deux heures plus tard. Encore du travail l'attend pendant l'équipe de l'après-midi : la fillette doit livrer des repas dans le voisinage. Personne ne sait ce qu'elle gagne pour son emploi à plein temps. Un employeur généreux peut payer 500 roupies par mois (moins de 7 dollars). Sunita remet le peu d'argent qu'elle reçoit à ses parents, pour les aider à nourrir la famille. En la laissant prendre un travail, les parents de cette petite fille l'ont peut-être sauvée de la famine. Elle fait donc partie de celles qui ont de la chance.

2. L'histoire de Sunita n'est qu'un exemple du terrible destin qui attend les enfants vivant au Népal. Celle de millions d'autres enfants pourrait être racontée. Mais elle met en lumière quelques-uns des problèmes les plus pressants que connaissent les enfants du Népal : une extrême pauvreté et la terrible menace de la

* E/ICEF/2009/8.

** Le présent rapport a été présenté en retard en raison de la date retenue pour la visite du Conseil d'administration sur le terrain.



famine qui obligent les parents à placer leurs enfants. Pour trop d'entre eux, la survie passe par le travail des enfants et le manque d'éducation persistera tant que durera le cercle vicieux de la pauvreté. C'est pourquoi la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement, c'est-à-dire l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, doit être la première priorité au Népal.

I. Objectifs de la visite

3. Des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF, à savoir M. Mikhail Savostianov, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Markus Weidling, Conseiller aux affaires de développement à la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Allison Booker, Première Secrétaire de la Mission permanente des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Yoseph Kassaye, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Changfeng Shao, Deuxième Secrétaire de la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Elena Manfrina, Directrice de programmes, Institutions mondiales, Direction suisse du développement et de la coopération du Ministère fédéral des affaires étrangères, se sont rendus en République fédérale démocratique du Népal du 30 mars au 8 avril 2009. M^{me} Kirsi Madi, Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF, accompagnait la délégation.

4. Cette visite avait pour objectif d'observer les opérations de l'UNICEF sur le terrain afin de comprendre comment le programme de coopération de l'UNICEF au Népal contribue à la réalisation des priorités nationales de développement. Elle a plus précisément fourni l'occasion de voir des exemples concrets de la manière dont l'UNICEF coopère avec le Gouvernement et avec d'autres partenaires en permettant aux membres du Conseil d'administration de mieux comprendre les problèmes et les défis qui se posent aux enfants du Népal.

5. La délégation souhaiterait exprimer sa gratitude au Gouvernement de la République fédérale démocratique du Népal, au Représentant de l'UNICEF et à l'équipe de pays de l'UNICEF au Népal pour l'accueil chaleureux qu'elle a reçu et pour la coopération dont elle a bénéficié, de même que pour l'excellente organisation du programme.

II. Principaux problèmes rencontrés par les enfants et les femmes au Népal

6. La République fédérale démocratique du Népal est un pays de 28 millions d'habitants¹. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, et plus d'un tiers a 14 ans ou moins². Ces seuls chiffres suffisent à montrer clairement, comme l'a déclaré un haut fonctionnaire du Gouvernement, que pour construire un nouveau Népal, le pays a certainement besoin de ses enfants.

7. Le Népal traverse actuellement une phase de profonde transformation politique et sociale. Le violent conflit et les troubles civils qui ont suivi le soulèvement

¹ Données de l'UNICEF pour 2006.

² Central Intelligence Agency des États-Unis, *World Fact Book*.

maoïste de 1996 ont fait environ 13 000 morts, rendu difficile l'accès aux services de base et limité l'aide au développement, ce qui a provoqué la désintégration des réseaux familiaux et communautaires traditionnels. Le 10 avril 2008, l'élection de l'Assemblée constituante a marqué un tournant décisif dans le processus de paix qui, au bout de 10 ans, a mis fin à ce violent conflit. Aujourd'hui, le Népal est une république fédérale démocratique. Le roi a abdicé, des élections fédérales ont eu lieu et un gouvernement de coalition a été mis en place. Une nouvelle constitution est en cours d'élaboration.

8. Les défis que pose le développement pour le Népal sont considérables. Le Népal, qui fait partie des pays les moins avancés, arrive au 142^{ème} rang de l'Indicateur de développement humain au niveau mondial³, avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 340 dollars en 2007⁴. En 2005, plus de la moitié (55 %) de la population du Népal vivait au-dessous du seuil international de pauvreté, soit 1,25 dollar par jour, et 77 % vivait avec moins de 2 dollars par jour. En 2007, l'espérance de vie à la naissance ne dépassait pas 64 ans, et est nettement inférieure dans les régions occidentales du pays, où la moyenne de la population peut à peine espérer atteindre l'âge de 40 ans. Le Népal est lourdement tributaire des fonds envoyés par les travailleurs émigrés et de l'aide étrangère et, en 2006, il a reçu, selon les estimations, 514 millions de dollars d'aide publique au développement (APD), soit environ 6 % de son RNB. Par ailleurs, les disparités sociales liées à des considérations ethniques et traditionnelles de castes subsistent. La situation géographique exceptionnelle du Népal, qui va de zones de jungle dense situées à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer aux montagnes les plus élevées de la planète, pose des problèmes supplémentaires à la population, en particulier dans les villages éloignés qui manquent des services les plus essentiels dans les régions les plus occidentales du pays. Les enfants de ces régions apprennent à connaître les hélicoptères comme moyen de transport bien avant de voir une voiture.

9. Pendant cette visite sur le terrain, la délégation s'est souvent entendu dire que les difficultés de la vie de tous les jours et l'absence d'améliorations représentent les obstacles les plus insurmontables au processus de paix. La situation sécuritaire demeure fragile, la région du Terai qui marque la frontière avec l'Inde dans le sud du pays étant placée au niveau III du plan de sécurité. De violents conflits liés à des différends ethniques ou sociaux se produisent presque chaque jour au Terai. De plus, des « bandhs » (grèves générales) ébranlent la stabilité dans l'ensemble du pays. Les manifestants bloquent les rues principales et les carrefours à Katmandou et sur les rares autoroutes du pays, paralysant les transports.

10. Ces manifestations de masse conduisent souvent à une violence ouverte. Les pillages de magasins et les incidents au cours desquels des personnes sont gravement blessées ou même tuées sont fréquents. Bien que le Terai soit actuellement la région la plus instable du Népal, le soulèvement a pris naissance dans les régions occidentales, qui sont les plus pauvres et les plus éloignées du pays. De nombreux observateurs estiment que l'incapacité d'améliorer la vie quotidienne des habitants des régions occidentales du pays constitue la plus grave menace pour le processus de paix.

³ Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain*, 2008.

⁴ Toutes les données figurant dans ce paragraphe sont tirées du rapport de l'UNICEF, *Situation des enfants dans le monde*, 2009, disponible à l'adresse <http://www.unicef.org/sowc09/>.

11. L'impact de la crise financière mondiale est suivi de près à la fois par les fonctionnaires népalais et par le personnel de l'Organisation des Nations Unies. Jusqu'ici, l'économie népalaise semble essentiellement y avoir échappé. Toutefois, on observe déjà les premiers signes du retour d'un nombre potentiellement important de travailleurs migrants revenant de Malaisie, d'Inde, du Moyen-Orient et d'autres parties du monde en raison de la montée du chômage à l'étranger. On s'attend donc à ce que les transferts de fonds par des travailleurs émigrés, qui fournissent 18 % du revenu national brut, diminuent de façon spectaculaire à l'avenir⁵. Qui plus est, le ralentissement de l'économie mondiale pourrait avoir une incidence défavorable sur les recettes provenant du tourisme en 2009.

12. Le Gouvernement népalais est fermement décidé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, bien que des progrès importants aient été enregistrés, la réalisation de ces objectifs d'ici à 2015 n'a rien de certain, essentiellement en raison du manque de capacités et de ressources suffisantes. Le Népal a réalisé quelques progrès en ce qui concerne l'objectif 4 (réduire la mortalité infantile) : la mortalité des enfants de moins de 5 ans a été ramenée de 91 pour 1 000 naissances vivantes⁶ en 2000 à 61 pour 1 000 naissances vivantes en 2008, et le pays est en bonne voie pour atteindre son objectif de 48 pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2015.

13. Il sera plus difficile, mais non impossible, d'atteindre les autres objectifs. S'agissant de l'objectif 2 (assurer l'éducation primaire pour tous), le taux de persévérance des enfants népalais qui suivent les cinq premières classes scolaires est passé de 63 % en 2000 à 81 % en 2008. Il y a lieu d'espérer que le Népal pourra atteindre l'objectif de 100 % d'ici à 2015. Malgré des taux élevés de scolarisation dans l'enseignement primaire, une fraction seulement des enfants inscrits vont jusqu'à la fin de la cinquième classe en raison d'un nombre élevé d'abandons.

14. En ce qui concerne l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes), le ratio filles-garçons est passé de 0,79 en 2000 à 0,95 en 2008. Le Népal vise à atteindre un ratio de 1,0 d'ici à 2015. Quelques progrès ont été réalisés pour ce qui est de l'objectif 5 (améliorer la santé maternelle), la proportion d'accouchements se déroulant avec l'assistance de personnel soignant qualifié étant passée de 11 % en 2001 à 19 % en 2006. La mortalité maternelle demeure toutefois élevée en raison de l'insuffisance des services de santé, caractérisée par un accès limité à des soins obstétriques d'urgence, à l'assistance de personnel soignant qualifié lors des accouchements et à la condition inférieure des femmes. S'agissant de l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies), le taux d'incidence du VIH/sida au Népal parmi les jeunes et les adultes âgés de 15 à 49 ans est passé de 0,29 % en 1999 à 0,49 % en 2008, ce taux étant désormais le plus élevé de l'Asie du Sud. L'UNICEF estime cependant que le Népal pourra néanmoins atteindre l'objectif de 0,2 % d'ici à 2015 pour le VIH/sida.

15. L'objectif 1 (élimination de la pauvreté et de la faim) semble le plus difficile à atteindre. Si l'on prend l'indicateur de malnutrition comme repère, la proportion des enfants âgés de moins de 5 ans qui souffrent d'une insuffisance pondérale n'a diminué que de 4 %, ayant été ramenée de 43 % en 2000 à 39 % en 2008. Il semble improbable que l'objectif de 24 % puisse être atteint d'ici à 2015, selon les

⁵ Données de la Banque mondiale pour 2006.

⁶ Ce chiffre et les suivants viennent de l'UNICEF.

estimations de l'UNICEF. Si le Népal n'accélère pas le rythme actuel de réduction du nombre d'enfants qui souffrent d'un retard de croissance, qui est de 0,68 % par an, il n'atteindra pas son objectif dans ce domaine avant l'année 2100.

16. D'autres ont exprimé des inquiétudes encore plus grandes, prédisant déjà que le pays ne parviendra pas à atteindre l'objectif 1, surtout s'il ne bénéficie pas d'une aide extérieure accrue. Plus de 50 000 enfants meurent chaque année, la malnutrition étant la principale cause dans plus de 60 % des cas. La moitié des enfants au Népal souffrent d'un retard de croissance et 75 % des femmes enceintes sont anémiées, ce qui contribue directement au mauvais état nutritionnel des enfants en sous-poids. Il est à craindre que la situation ne s'aggrave encore. Dans des zones étendues du pays, les pluies hivernales habituelles ne se sont pas produites, ce qui a entraîné une récolte céréalière insuffisante. Les statistiques des 10 dernières années laissent apparaître de profonds changements dans les conditions climatiques locales et régionales, et cela a conduit à une diminution de la productivité des méthodes d'agriculture traditionnelles. Étant donné que près de la moitié de tous les enfants au Népal souffrent déjà de malnutrition chronique et que 13 % d'entre eux souffrent de malnutrition aiguë, les défis sont considérables.

17. D'autres chiffres montrent également que la situation des enfants et des femmes au Népal demeure extrêmement difficile. Une action concertée s'impose pour l'améliorer : la mortalité infantile est de 48 décès pour 1 000 naissances vivantes, la mortalité néonatale de 33 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité maternelle de 281 pour 100 000 naissances vivantes. L'insuffisance du système de santé contribue à la forte mortalité maternelle sous la forme d'un accès limité aux soins obstétricaux d'urgence, de manque de personnel qualifié pour les accouchements, de la mauvaise alimentation et de la mauvaise santé des femmes en général. Les taux de mortalité néonatale s'expliquent en partie par la méconnaissance des soins appropriés à donner aux nouveau-nés au sein de la communauté.

18. L'accès à de l'eau potable et à des services d'assainissement demeure très insuffisant. Seulement 77 % de la population népalaise a accès à un approvisionnement en eau de qualité. Malgré un réseau d'approvisionnement en eau potable très étendu dans le pays, l'accès à de l'eau de qualité demeure faible pour les collectivités défavorisées des zones rurales touchées par un conflit et des zones périurbaines. Pas plus de 39 % de Népalais ont accès à des services d'assainissement et 28 % seulement des écoles disposent d'installations sanitaires suffisantes. En outre, dans la région du Terai, certains des puits sont contaminés par de l'arsenic. Il ressort de l'analyse d'échantillons que 55 % de l'eau provenant de puits tubés et 80 % de l'eau sous conduite dans les régions rurales est contaminée par des agents microbiologiques.

19. Le dernier conflit a eu d'énormes répercussions sur l'éducation. La fermeture forcée d'écoles en raison des grèves a réduit de moitié l'année scolaire dans certaines régions. Des enseignants ont été menacés, attaqués et parfois même tués. Des milliers d'étudiants ont été arrachés à leurs écoles pour subir un endoctrinement politique, certains étant recrutés dans les forces maoïstes ou la milice. À ce jour, 91,9 % de l'ensemble des enfants sont scolarisés. Il y a aussi eu une nette amélioration du nombre d'enfants scolarisés entre 5 et 9 ans. Alors que 81,1 % des enfants appartenant à ce groupe d'âge allaient à l'école en 2001, cette proportion atteignait 89,1 % en 2006. Des progrès analogues apparaissent dans le taux de

fréquentation jusqu'à la cinquième année de scolarisation, qui est passé de 59,7 % en 2003 à 80,3 % en 2006 et à 81,1 % en 2007. Près de la moitié (49,5 %) de l'ensemble des enfants dans l'enseignement primaire sont des filles. Malgré cette évolution positive, d'énormes problèmes subsistent, car le taux d'abandon scolaire demeure élevé.

20. La protection des enfants est aussi une grave source de préoccupation. Trop d'enfants sont exposés à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation, y compris à des fins sexuelles. Plus de 33 % des enfants sont victimes de violences physiques dans leur famille, tandis que 36 % des garçons et 48 % des filles dont l'âge est compris entre 5 et 14 ans travaillent de façon régulière. Quelque 48 enfants ont été blessés par des mines terrestres en 2007, six d'entre eux mortellement. La traite d'enfants à l'intérieur du pays et avec l'étranger est en augmentation. Ces problèmes, qui doivent être examinés de toute urgence, s'expliquent en partie par le récent conflit. Des enfants ont été séparés de leur famille ou ont perdu leurs parents, ce qui les a obligés à assumer le rôle de chef de famille pendant de longues périodes. Ces enfants avaient moins facilement accès aux services sociaux de base et faisaient souvent l'objet de déplacements à l'intérieur du pays. Dans d'autres cas, ils étaient recrutés dans des groupes armés, ce qui a provoqué chez eux des dommages psychologiques à divers niveaux et a grandement gêné leur retour et leur réintégration en toute sécurité dans leur communauté.

III. Interventions de l'UNICEF

21. L'UNICEF a commémoré le quarantième anniversaire de sa présence au Népal au début de l'année 2009.

22. Les effectifs de l'UNICEF (146 personnes) sont répartis entre trois bureaux régionaux et neuf bureaux de zone, assurant ainsi une forte présence sur le terrain afin d'aider le Gouvernement à faire face à divers problèmes. L'UNICEF, qui semble avoir une plus forte présence au Népal que certains des autres fonds, programmes ou institutions spécialisées des Nations Unies, finance des programmes en faveur des enfants et des femmes dans tous les districts, 75 au total, sous forme d'activités nationales ou de district destinées à contribuer à concrétiser les droits de l'ensemble des enfants et des femmes. La stratégie de son programme de pays s'inspire d'une approche fondée sur les droits de l'homme qui privilégie nettement les groupes les plus pauvres et les plus exclus. Cela répond certainement aux besoins et aux droits fondamentaux des enfants et des jeunes adultes, notamment ceux touchés par les troubles civils.

23. Que ce soit au niveau du district, du village ou de la collectivité, l'UNICEF s'emploie activement à renforcer les capacités de diverses manières. L'accent est placé sur la promotion et la protection du bien-être des enfants et des jeunes, de même que sur le renforcement de leur participation et de celle des femmes aux processus et aux organes de décision, ainsi que sur le renforcement de la capacité des responsables à s'acquitter de leurs fonctions.

24. La situation précaire du pays exige que l'on soit prêt à faire face à des situations d'urgence. En raison de la tectonique des plaques, les risques de tremblements de terre dans la région sont, selon certains experts, relativement élevés. Le bureau de pays de l'UNICEF et le bureau régional pour l'Asie du Sud,

tous deux situés à Katmandou, ont pris un certain nombre de mesures en vue d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et les secours.

25. En conséquence, le programme de coopération de l'UNICEF pour le Népal s'articule autour de sept domaines d'intervention privilégiés conformément aux principes de l'intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale :

- a) Action décentralisée en faveur des enfants et des femmes;
- b) Politique sociale;
- c) Protection des enfants;
- d) Éducation;
- e) Santé et nutrition;
- f) Eau, assainissement et enseignement de l'hygiène; et
- g) VIH/sida.

26. L'action décentralisée en faveur des enfants et des femmes (DACAW) est l'une des méthodes fondamentales utilisées par l'UNICEF pour atteindre les enfants et les femmes à tous les niveaux. Cette action vise à renforcer la capacité des familles et des collectivités, ainsi que des organes locaux et des responsables, à planifier, mettre en œuvre, coordonner et assurer le suivi d'activités destinées à faire progressivement reconnaître les droits des enfants et des femmes au Népal. En mettant l'accent sur les besoins des groupes marginalisés, cette action permet de faire converger les interventions sectorielles dans 23 districts sur certaines questions : a) garantir une éducation de base, en particulier pour les filles et les groupes défavorisés; b) protéger les femmes et les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance; c) réduire la mortalité et la morbidité infantiles; d) réduire la mortalité maternelle; e) améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes; f) améliorer le développement psychosocial et cognitif des enfants; g) accroître l'accès à l'assainissement et à l'eau potable; et h) accroître la sensibilisation au VIH/sida.

27. Faisant fond sur les atouts existants, c'est-à-dire les institutions locales et les structures communautaires, cette action représente une approche intégrée, fondée sur les droits de l'homme et partant de la base. Axée sur les groupes les plus gravement défavorisés et exclus, cette action comprend trois volets principaux. En premier lieu, en appliquant le processus d'action communautaire, l'UNICEF renforce l'aptitude des individus et des collectivités à évaluer leur propre situation, à en analyser les causes profondes et à planifier les mesures à prendre. En deuxième lieu, l'UNICEF renforce la capacité des prestataires locaux de services et les organismes d'exécution à réagir aux changements demandés par la communauté. À cet égard, cette action ouvre la voie à un processus d'autonomisation des institutions décentralisées et des différentes collectivités, l'UNICEF les encourageant à mieux informer les individus de leurs droits et à améliorer l'utilisation des services locaux. En troisième lieu, l'UNICEF renforce une administration locale décentralisée à l'appui des enfants et des femmes. Les structures et les mécanismes locaux sont encouragés à élaborer des plans d'action et à améliorer le bien-être des enfants et des femmes.

28. L'UNICEF mène cette action décentralisée en collaboration avec différents partenaires. La mise en œuvre se fait essentiellement par le biais du Ministère du

développement local, qui est chargé de la coordination d'ensemble, mais l'UNICEF mène aussi cette action en collaboration avec d'autres institutions gouvernementales à différents niveaux ainsi qu'avec d'autres institutions des Nations Unies, comme par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

29. Le programme de politique sociale vise à renforcer la capacité des interlocuteurs et des partenaires de l'UNICEF à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des lois et des budgets qui répondent aux besoins et aux droits des enfants et des femmes, une place spéciale étant accordée aux groupes marginalisés. Ce programme vise à garantir que les enfants et les jeunes appartenant à des groupes marginalisés bénéficient progressivement de lois et de politiques améliorées, fondées sur des faits et influencées par les enfants et les jeunes eux-mêmes. Les études sur la pauvreté des enfants et les analyses budgétaires des services de base fournissent des exemples de la manière d'influer sur l'élaboration des politiques et des budgets tandis que la formation aux droits de l'enfant de 191 femmes nouvellement élues au Parlement est un exemple de renforcement des capacités.

30. L'UNICEF a appuyé la création de milliers de clubs d'enfants à travers le pays. Ces clubs donnent aux enfants âgés de 8 à 18 ans l'occasion de jouer et de participer à des activités sportives et culturelles. Ces clubs offrent également un lieu de rencontre et un exemple de développement communautaire responsable où les enfants peuvent apprendre à connaître leurs droits et leurs responsabilités. Les clubs d'enfants ont participé à l'exécution de programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, remis en question des pratiques discriminatoires et le mariage précoce, encouragé le droit à l'éducation et demandé l'amélioration des conditions dans les écoles. Ils participent aussi actuellement à l'élaboration de la constitution.

31. La protection de l'enfance demeure une question cruciale qui appelle une attention immédiate. L'UNICEF vise à renforcer la capacité des pouvoirs publics, de la société civile et des collectivités locales à protéger les enfants et les femmes en concentrant son action sur trois domaines : a) création et renforcement de systèmes de protection de l'enfance à l'échelon du pays, du district et de la collectivité; b) appui aux enfants touchés par les conflits armés; et c) élaboration de lois et de politiques axées sur la protection de l'enfance.

32. En matière de protection de l'enfance, l'UNICEF a aidé à créer des comités paralégaux au niveau des villages et des districts afin de lutter contre la violence à l'égard des enfants et des femmes et de prévenir l'exploitation et la maltraitance. Ces comités paralégaux se composent généralement de quelque 15 bénévoles appartenant à la collectivité qui, après avoir reçu une formation de l'UNICEF, s'emploient à venir à bout de ces dangers en ayant recours à des arguments sociaux et juridiques. Un total de 457 comités paralégaux de village fonctionnent actuellement dans 23 districts et bénéficient de l'assistance technique et de l'appui de groupes de ressources à l'échelon du district.

33. L'UNICEF continue d'encourager le retour des enfants associés à des groupes armés ou à des forces armées et leur réintégration dans les collectivités. Parallèlement à d'autres institutions, l'UNICEF prépare les familles et les collectivités à accepter le retour de ces enfants.

34. L'UNICEF encourage l'élaboration de programmes de protection sociale par le biais de lois et de politiques et a participé activement à la rédaction de la loi sur l'enfance, de la loi sur l'adoption d'enfants, de la loi sur l'enregistrement des naissances et de la loi sur la justice pour mineurs. Chacun de ces éléments de la législation a fait progresser la reconnaissance des droits de l'enfant.

35. Le programme relatif à l'éducation vise à améliorer l'accès à un enseignement de qualité pour tous les enfants, en permettant notamment aux filles et aux enfants appartenant à des groupes défavorisés d'aller jusqu'au bout de leur éducation de base et du secondaire premier cycle. Les objectifs précis à atteindre dans le cadre du programme de pays actuel sont les suivants : a) les enfants âgés de 3 à 5 ans dans les collectivités défavorisées où les résultats sont les plus médiocres auront un accès accru et constant à des activités de développement de la petite enfance qui prépareront ainsi les enfants à l'enseignement primaire; b) les enfants bénéficieront d'un accès amélioré à des écoles adaptées à leurs besoins, sans exclusive sur le plan social et sensibles aux questions d'égalité entre les sexes, permettant ainsi aux enfants – en particulier aux filles et aux enfants appartenant à des groupes défavorisés – de mener à bien leur éducation de base; c) les enfants âgés de 6 à 14 ans qui ne sont pas scolarisés seront intégrés avec succès dans les systèmes éducatifs classiques; et d) le Ministère de l'éducation aura mis en place des dispositifs de mise en œuvre à l'appui de l'éducation en faveur de la paix et de l'enseignement de la préparation aux situations d'urgence et aux secours.

36. La survie et le développement des enfants demeurent des obstacles majeurs au développement au Népal. La santé et la nutrition sont deux des principales priorités pour l'UNICEF, qui aide le Gouvernement à améliorer la santé et la nutrition de tous les enfants en apportant son soutien à l'élaboration de lois et de politiques. L'UNICEF s'emploie également à améliorer l'accès à des interventions de qualité et à fort impact dans le domaine de la santé maternelle et néonatale. Le programme de pays en cours prévoit les réalisations précises ci-après en matière de santé et de nutrition : a) accroissement du nombre de familles pauvres, défavorisées et socialement exclues dans 15 districts qui sont mieux informées des soins essentiels à apporter aux enfants, aux mères et aux nouveau-nés et modifient leur comportement à cet égard; b) amélioration à l'échelon des districts de la capacité à planifier, gérer et assurer le suivi des services de soins aux enfants, aux mères et aux nouveau-nés, et à garantir aux pauvres, aux défavorisés et aux exclus un meilleur accès à ces services; c) amélioration des politiques et des programmes relatifs à la survie des mères, des nouveau-nés et des enfants dans le cadre de l'approche sectorielle en matière de santé; d) accroissement des connaissances et des compétences des groupes pauvres et marginalisés pour améliorer leur nutrition; et e) renforcement des capacités du Ministère de la santé et de la population pour lui permettre de mieux administrer, financer et suivre les activités en matière de nutrition et, à l'échelon des districts, de planifier, mettre en œuvre, contrôler et suivre les interventions ayant trait à la qualité de la nutrition.

37. Sur les 44 000 morts d'enfant âgés de moins de 5 ans, selon les estimations, 2 200 sont imputables à la diarrhée et 10 900 aux effets combinés de la diarrhée et d'affections respiratoires aiguës. Dans le dessein de réduire l'incidence des maladies et des décès liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, le programme dans ce domaine encourage un plus large accès à des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et une amélioration des habitudes d'hygiène.

38. Le programme relatif au VIH/sida vise à garantir l'accès des enfants, des adolescents, des femmes enceintes et des mères à des services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de sida pédiatrique, de prévention du VIH/sida chez les adolescents, et de protection et de soins pour les enfants touchés par le VIH/sida. Les principales réalisations du programme sont notamment les suivantes : a) accroissement des capacités nationales d'intervention en faveur des enfants touchés par le VIH/sida; b) accès à un ensemble de services de soins et d'appui pour tous les enfants recensés comme vivant avec le VIH/sida ainsi que pour les enfants touchés par le VIH/sida et leurs parents; et c) 80 % des adolescents âgés de 10 à 18 ans ont des connaissances exactes, des compétences pertinentes et un accès suffisant à des services pour réduire leur vulnérabilité au VIH/sida.

39. Le montant total du budget approuvé pour le programme de pays de l'UNICEF pour la période 2008-2010 s'élève à 68 214 000 dollars. À ce jour, 38 766 860 dollars de ce montant ont déjà été reçus, et 29 447 140 dollars n'ont pas encore été acquittés. À la date de la visite du Conseil d'administration, la protection de l'enfance et la politique sociale étaient les deux seules composantes relativement bien financées; la plupart des autres composantes avaient encore besoin de fonds considérables au titre des autres ressources. Les domaines de la santé et de la nutrition, de même que ceux de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, ont reçu environ 60 % de l'objectif de financement, celui du VIH/sida ayant reçu le plus faible financement au titre des autres ressources.

IV. Observations

A. Observations générales

40. L'arrivée soudaine de l'obscurité a été l'une des toutes premières découvertes de la délégation, découverte qui s'est répétée à chaque jour de la visite. Chaque soir à 20 heures, l'électricité était coupée. En raison de la sécheresse qui sévissait depuis plusieurs mois, les centrales hydroélectriques, dont la capacité de production était déjà limitée, ne pouvaient pas produire suffisamment d'électricité pour une alimentation de 24 heures sur 24. La délégation a presque toujours été en mesure de bénéficier presque instantanément d'un approvisionnement de secours fourni par des générateurs à moteur. Toutefois, la vaste majorité des Népalais est privée d'électricité pendant 16 heures par jour, sans parler de tous ceux qui, en particulier dans les zones rurales, n'y ont pas accès du tout. Le plus souvent, la production industrielle s'arrête, les magasins doivent fermer, les réfrigérateurs cessent de fonctionner et les élèves ne peuvent faire leurs devoirs que s'ils ont de quoi s'acheter une bougie. Bien qu'un approvisionnement limité en électricité crée des difficultés quotidiennes pour quasiment tout le monde et constitue un obstacle pour une économie fragile, les Népalais semblent avoir adapté leur mode de vie en conséquence.

41. À Katmandou, la délégation a eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de fonctionnaires du gouvernement : le Ministre de l'enfance, de la condition féminine et de l'aide sociale et ses subordonnés, le Ministre de la santé de la population et des hauts fonctionnaires de ses services, des hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'éducation, de la Commission nationale de planification et du Ministère du développement local, notamment. Au cours de longs échanges de vues à la fois intéressants et ouverts, les fonctionnaires du

gouvernement ont exprimé leur ferme intention de s'attaquer aux difficultés que connaissent les enfants et les femmes. Ils ont exprimé une profonde gratitude à l'égard des organismes des Nations Unies en général, et de l'UNICEF en particulier, pour l'appui qu'ils apportent aux politiques, aux stratégies et aux structures mises en place par le Gouvernement. Les membres de la délégation ont pu observer les bonnes relations de partenariat que l'UNICEF a pu instaurer avec tous les principaux interlocuteurs au sein du gouvernement.

42. Au Népal, l'organe de coordination et de consultation en matière de développement est la Commission nationale de planification, qui est placée sous la direction du Conseil national du développement. Des membres du Conseil d'administration ont eu le plaisir de rencontrer le Vice-Président de la Commission, M. Gunanidhi Sharma. La Commission nationale de planification alloue des ressources pour le développement et fait également fonction d'organisme central de suivi et d'évaluation des plans, politiques et programmes de développement. À l'échelon des districts, le Comité de développement de district est l'organisme intermédiaire chargé d'exécuter les politiques et les programmes et d'allouer des fonds au niveau des villages.

B. Visites sur le terrain

43. *École secondaire de premier cycle Shree Maheswar.* Les véhicules 4 x 4 blancs de l'UNICEF utilisés par la délégation ont eu besoin de toute leur puissance pour grimper la route à une voie qui montait à l'école secondaire de premier cycle Shree Maheswar. Et pourtant l'effort pour y parvenir en valait certainement la peine. Cette école est la première du pays à mener une campagne visant à éliminer la défécation à l'air libre dans sa zone de recrutement dans le cadre du programme d'assainissement total qu'elle a lancé. L'UNICEF est à l'origine de ce programme, qu'il appuie fermement aux niveaux du district et des villages. Par le biais de ce programme, les élèves de l'école ont créé des clubs d'enfants et ont pris la tête des efforts visant à encourager la construction de latrines dans chaque foyer et à décourager la défécation à l'air libre. Des latrines et des lavabos ont été installés dans l'école parallèlement à un programme de communication visant à modifier les comportements. Avec une confiance et une fierté remarquables, les élèves ont rendu compte des résultats obtenus à la délégation. Avec un tel engagement, le slogan de l'UNICEF sur l'utilisation du pouvoir des enfants comme facteur de changement devient une réalité. Ce programme contribue à sensibiliser la population à l'importance de l'hygiène et des installations sanitaires aussi bien dans les écoles qu'à domicile, et il a eu pour effet d'améliorer la santé, de sécuriser l'environnement, de relever les normes dans l'éducation, d'accroître le taux de scolarisation et de persévérance scolaire parmi les filles et d'améliorer la prise en mains des activités par la communauté.

44. *Centre de contact pour les enfants à Matepani.* Au centre de contact pour les enfants non scolarisés, qui est administré avec l'aide de la Chambre de commerce et d'industrie de Pokhara, l'UNICEF finance deux classes de rattrapage de 10 mois destinées plus particulièrement aux enfants qui travaillent, afin de leur permettre de s'inscrire au bout de deux ans dans des écoles classiques. Ce programme à l'intention des enfants non scolarisés des zones urbaines est mené avec l'appui de trois organisations partenaires : a) la chambre de commerce et d'industrie de Pokhara assure l'exécution du programme et le fonctionnement quotidien des

classes et du centre de contact, dont elle fournit le personnel (coordonnateur du programme et organisateurs communautaires); b) l'UNICEF apporte un appui financier pour la formation et le soutien technique, notamment sous forme de manuels et autres matériels didactiques, ainsi que pour le suivi et le contrôle; c) Éducation mondiale, qui est une organisation non gouvernementale, participe au fonctionnement du centre de contact et apporte un appui financier partiel pour les salaires des animateurs et des surveillants. Cette organisation a créé une base de données sur les enfants inscrits au programme et un système de suivi des enfants pour la suite de l'action à mener et un appui complémentaire. Cette association fournit également un appui pour la scolarisation classique, la mise en apprentissage et la formation professionnelle.

45. *Centre de développement de la petite enfance à Kalika.* La petite salle communautaire qui abrite ce centre dans le village éloigné de Kalika est construite sur un plateau situé dans les montagnes qui dominant la vallée de Pokhara. Les mères y apprennent à mieux s'occuper de leurs bébés, et découvrent notamment l'importance d'une nutrition suffisante et adaptée. Les enfants du village sont régulièrement pesés et mesurés, ce qui permet aux mères de vérifier si les enfants ont une insuffisance pondérale ou un retard de croissance. En cas de résultats préoccupants, les femmes en groupe en recherchent la cause et essaient de trouver une solution. Ce centre de développement de la petite enfance est un exemple de l'action menée par des organisations communautaires qui bénéficient de l'appui du programme CADAW. Après avoir donné une formation d'animateurs aux organisateurs communautaires bénévoles, l'UNICEF continue de suivre les progrès réalisés au moyen de visites effectuées à intervalles réguliers.

46. *Centre de soins de santé primaires à Dhuley Gaunda.* Le centre de soins de santé primaires de Dhuley Gaunda, qui est équipé pour fournir des services de santé de base, a ouvert un service de santé maternelle et infantile et s'occupe des accouchements. La délégation a visité ce centre le 4 avril, date qui coïncidait avec les journées nationales de vaccination contre la poliomyélite dans le pays. La délégation a aidé à administrer le vaccin oral à quelques-uns des nombreux enfants qui attendaient leur tour pour le recevoir. La détection de quelques cas de poliovirus sauvage en 2005, après cinq années pendant lesquelles il n'y en avait eu aucun, a montré le problème permanent que représente la transmission le long de la frontière avec l'Inde, l'un des quatre pays dans le monde où la poliomyélite demeure endémique.

47. *Shree Khairnitar Mahila Bahuddeshiya Sahakari Sanstha Limited (Fédération des femmes népalaises).* Cette fédération, qui rassemble 1 063 femmes appartenant à 207 organisations, offre une enceinte où des groupes de femmes peuvent se réunir pour arrêter leur propre programme d'action tendant vers un objectif commun et mener une action collective pour régler les problèmes qui concernent les enfants et les femmes. Cette fédération sert de modèle dans le pays et a reçu en 2008 un prix du développement attribué par le Ministère de la condition féminine.

48. *Comité paralégal.* Dans le village de Barbhanjyang, la délégation a eu l'occasion de rencontrer les membres d'un comité paralégal constitué pour traiter des problèmes de maltraitance et d'exploitation ainsi que des problèmes de violence et de discrimination à l'égard des enfants et des femmes de ce village. Les membres de ce comité paralégal sont tous des bénévoles appartenant à ce village, qui ont été formés par le groupe de ressources du district pour traiter des problèmes concernant

les enfants et les femmes au niveau de la municipalité. Avec l'appui de l'UNICEF, les comités paralégaux des villages participent au système de protection à l'échelle plus large du district, ce qui leur permet d'obtenir une aide juridique et les conseils d'experts juridiques. Jusqu'ici, le comité paralégal en question a examiné 15 affaires, en a réglé 14 et en a référé une au district.

49. Au cours de la réunion avec le comité paralégal, une fillette âgée de 12 ans, qui, debout devant littéralement la moitié des habitants de son village, a présenté le travail accompli par le club de jeunes créé depuis peu, a fait une forte impression sur la délégation. Elle ne lisait pas un texte préparé à l'avance et ne répétait pas ce que les adultes lui avaient dit : elle décrivait simplement la manière dont elle-même et ses camarades avaient organisé un groupe de pression pour obtenir de meilleures conditions d'assainissement et d'hygiène et s'employaient à amener les comités villageois à traiter des problèmes qui concernaient les enfants. Cette présentation authentique et crédible n'a pas été la seule entendue par la délégation au cours de sa visite sur le terrain. À Damauli, la délégation a participé à un débat approfondi avec des adolescents appartenant au réseau de clubs d'enfants du district au sujet de leurs perspectives d'avenir. À Khairentar, les membres du Conseil d'administration ont été accueillis par la fédération locale de femmes, qui leur a rendu compte des résultats obtenus dans l'autonomisation des femmes.

50. Dans de nombreux villages, des fonctionnaires locaux ont présenté avec fierté des statistiques qu'ils avaient eux-mêmes rassemblées pour illustrer les résultats obtenus en matière de développement. Des tableaux et des graphiques avaient été établis avec soin sur de grandes feuilles de papier et affichés sur les murs. Bien que des questions répétées aient laissé apparaître certaines inexactitudes dans les chiffres présentés, les tendances positives qui s'en dégageaient semblaient solides et fiables.

C. Équipe de pays des Nations Unies

51. L'équipe de pays des Nations Unies au Népal regroupe toutes les organisations des Nations Unies présentes aujourd'hui en République fédérale démocratique du Népal, soit 19. En outre, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Fonds monétaire international font partie de l'équipe de pays élargie des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a été la première institution des Nations Unies à ouvrir un bureau au Népal en 1951; la dernière en date est le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, qui y a ouvert en août 2008 son Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

52. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui couvre une période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, de même que les mécanismes de coordination existants permettent d'assurer la coordination interinstitutions et d'harmoniser les efforts de tous les acteurs qui appuient les activités de développement au Népal. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement vise en particulier à atteindre les groupes socialement exclus et marginalisés, à réduire les inégalités et à promouvoir l'inclusion sociale. Il comporte quatre objectifs prioritaires : a) consolidation de la paix; b) services de base de qualité; c) moyens de subsistance viables; et d) droits fondamentaux, égalité des sexes et inclusion sociale, cela afin de remédier aux causes profondes des conflits et de la pauvreté. Le Plan-cadre va être prolongé au-delà de 2010 afin de pouvoir être

harmonisé avec la nouvelle Stratégie nationale de développement, qui sera présentée en mai 2009 au Forum sur le développement du Népal. Les trois piliers de la stratégie de développement du Népal sont les suivants : a) consolidation du processus de paix; b) établissement d'une feuille de route du développement pour passer de la transition à la transformation; et c) mise en œuvre de réformes économiques afin de remodeler le développement économique, les échanges et les investissements.

53. L'équipe de pays des Nations Unies, qui est présidée par le Coordonnateur résident, se réunit une fois par quinzaine pour traiter de problèmes stratégiques tels que le chômage et la décentralisation de la gouvernance. Des questions précises sont examinées et coordonnées au sein des groupes thématiques. Des institutions financières internationales, par exemple la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, sont invitées à participer à une réunion sur deux de l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité se réunit une fois par quinzaine avant la réunion de l'équipe de pays des Nations Unies.

54. L'UNICEF est un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies et copréside actuellement deux groupes thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (consolidation de la paix et services de base de qualité). L'UNICEF dirige également l'Équipe des Nations Unies chargée de former des instructeurs en matière de VIH/sida, préside l'équipe de communication des Nations Unies et administre la radio des Nations Unies au Népal. L'UNICEF dirige aussi l'un des quatre projets pilotes de district pour l'amélioration de la collaboration sur le terrain, à Kapilbastu, et apporte un appui décisif au groupe de travail sur l'harmonisation des transferts de fonds en espèces.

55. L'UNICEF collabore aussi étroitement avec la Mission des Nations Unies au Népal, notamment en ce qui concerne la question des enfants touchés par les conflits armés.

56. Le Comité permanent interorganisations est une instance chargée de la coordination, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions par l'ONU et d'autres partenaires humanitaires tels que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Banque mondiale. Le mécanisme du Comité permanent interorganisations au Népal, créé en 2006, continue de se réunir tous les deux mois, avec la participation de membres de la direction du bureau de pays, et organise des réunions supplémentaires en cas de besoin. En outre, l'équipe opérationnelle du Comité permanent se réunit chaque semaine avec certains chefs de file sectoriels et d'autres responsables humanitaires au sein des institutions. L'équipe de gestion des catastrophes est une instance chargée de coordonner la préparation et les interventions dans les situations d'urgence ainsi que les mesures d'atténuation des effets des catastrophes. Elle se compose de représentants de toutes les institutions concernées des Nations Unies, dont l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations, les organisations non gouvernementales concernées et les donateurs.

57. Depuis 1996, une association d'organisations non gouvernementales internationales regroupant plus de 60 organisations a joué un rôle officieux mais déterminant dans le secteur du développement. Exécutant divers programmes de développement à travers le pays, cette association entend promouvoir la compréhension mutuelle et l'harmonie et offre à ses membres une base de données sur l'état des connaissances et un lieu d'échanges.

D. Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud

58. La délégation a eu l'occasion de rencontrer le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud et ses principaux conseillers régionaux, qui ont décrit comment l'action de l'UNICEF au Népal s'inscrit dans le cadre plus large des pays qui relèvent du bureau régional pour l'Asie du Sud.

59. Le bureau régional pour l'Asie du Sud offre aux bureaux de pays de l'UNICEF en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, aux Maldives, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka une orientation stratégique ainsi que l'encadrement, l'administration et le contrôle des programmes. Le bureau, qui assure la direction régionale et la promotion du mandat principal de l'UNICEF, à savoir la défense de la cause des enfants en Asie du Sud-Est, s'occupe également des relations extérieures et des partenariats à l'échelon régional.

60. La délégation a été informée de l'action menée par l'UNICEF pour s'attaquer aux problèmes que connaissent les enfants dans les pays d'Asie du Sud, notamment en rapport avec la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement (1, 2, 4, 5 et 7). En matière de politique sociale, le Népal se heurte à un problème particulièrement aigu du fait que son produit intérieur brut est celui qui augmente le plus lentement par rapport aux autres pays d'Asie du Sud. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la priorité est donnée à la traite des enfants, à la justice pour mineurs, au mariage des enfants ainsi qu'aux abus sexuels et à l'exploitation sexuelle des enfants. Au Népal, la justice pour mineurs, les enfants à risque, le travail des enfants et les enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés sont des questions particulièrement préoccupantes.

61. Des progrès importants ont été enregistrés pour ce qui est de l'objectif 2 et la parité des sexes dans les écoles a été atteinte dans l'ensemble de la région. Un certain nombre de problèmes subsistent toutefois (accès aux services, système de castes, qualité de l'enseignement, forte proportion d'abandons et conflits), mettant en danger les progrès déjà obtenus. Par ailleurs, le taux de prévalence du VIH/sida est en augmentation en raison de l'emploi des drogues. En matière de santé, de nutrition et d'assainissement, les indicateurs pour l'Asie du Sud sont équivalents à ceux de l'Afrique subsaharienne.

V. Conclusions

62. La délégation a passé neuf jours très remplis au Népal et a eu de nombreux débats approfondis avec des hommes, des femmes et des enfants très compétents et très engagés à tous les niveaux. L'UNICEF a expliqué en détail son action sur le terrain et a dressé à l'intention de la délégation un tableau circonstancié de son engagement dans le pays. La délégation est repartie avec la forte impression que les programmes que l'UNICEF finance au Népal changent la vie quotidienne de ses habitants, en particulier dans les villages, où les gens en tirent les avantages les plus directs. Les échanges avec toute une gamme d'interlocuteurs, de partenaires et de bénéficiaires, y compris des fonctionnaires du Gouvernement et d'organismes des Nations Unies, ont clairement montré que le rôle de l'UNICEF au Népal est très apprécié.

63. La visite sur le terrain ne visait pas à procéder à une évaluation complète et indépendante du programme de l'UNICEF au Népal, mais plutôt à observer de

première main l'exécution et les activités du programme au regard des priorités de développement du pays. C'est pourquoi la délégation demeure réticente à formuler une recommandation concrète. Les observations qui précèdent ont toutefois conduit aux conclusions ci-après, qui aideront peut-être les membres du Conseil d'administration à évaluer l'action de l'UNICEF en général, et son engagement actuel au Népal en particulier.

64. La probabilité que le Népal ne parvienne pas à atteindre le premier des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 doit être prise très au sérieux. L'UNICEF pourrait contribuer plus largement à aider le Népal à atteindre tous les objectifs du Millénaire si les secteurs insuffisamment financés, la santé et la nutrition par exemple, recevaient un plus large appui financier et technique aussi bien du Gouvernement que de la communauté internationale.

65. L'UNICEF a une forte présence sur le terrain et s'adresse aux enfants et aux femmes à tous les niveaux. Les fonctionnaires locaux tout comme les bénéficiaires ont souligné à maintes reprises l'importance de la présence de l'UNICEF. Dans le district de Kaski, les habitants étaient préoccupés par l'éventualité que l'UNICEF puisse réduire sa présence dans le district en raison des améliorations qui y ont été enregistrées. La délégation pense que de graves problèmes subsistent, en particulier dans le district de Kaski, en dépit des progrès réalisés. Étant donné que les ressources sont limitées et que les problèmes sont plus graves encore dans d'autres régions du Népal, la stratégie de l'UNICEF, qui consiste à réduire progressivement sa présence dans le district de Kaski, semble valable. Des structures ont été mises en place au sein des collectivités afin de permettre à leurs membres de poursuivre l'effort méritoire mené en matière d'éducation, de participation et de santé, notamment à l'intention des mères et de leurs bébés.

66. La présence de l'UNICEF sur le terrain est très appréciée. Toutefois, compte tenu du caractère limité des ressources disponibles, l'UNICEF ne peut certainement pas être présent dans chaque village, ni même dans chaque district. La délégation considère que l'UNICEF utilise, soutient et renforce les structures existantes à tous les niveaux.

67. La délégation s'est entendu dire à maintes reprises que le renforcement des capacités était l'un des facteurs décisifs pour accélérer le développement aux niveaux des districts et des villages. Donner aux individus la possibilité de choisir la voie à suivre pour obtenir de nouvelles améliorations et la manière d'y parvenir constitue un aspect décisif et précieux de toute participation de l'UNICEF et du système des Nations Unies en général. Alors que l'UNICEF participe activement au renforcement des capacités au niveau des villages, la délégation n'a vu aucun autre organisme des Nations Unies s'y intéresser. L'appui du PNUD en faveur de la décentralisation s'est récemment déplacé de l'appui direct sur le terrain à l'appui aux politiques programmatiques et nationales allant dans ce sens.

68. Si l'autonomisation des femmes au Népal semble être acceptée comme un facteur important pour le développement du pays à tous les niveaux, la représentation des femmes, notamment aux postes de décision, demeure faible, en particulier sur le plan des districts et de l'ensemble du pays. Permettre aux femmes de créer leurs propres sources de revenus serait une étape importante sur la voie de l'autonomisation des femmes, comme la représentante de la Fédération des femmes l'a si éloquemment expliqué à la délégation. Des bénéficiaires ont fait état à plusieurs reprises devant la délégation de l'importance du microcrédit comme

moyen d'autonomisation. Bien que l'UNICEF ne dispose pas de compétences particulières dans ce domaine, une collaboration avec des institutions financières internationales et régionales devrait être sérieusement envisagée.

69. La délégation estime que l'UNICEF, en étroite collaboration avec d'autres acteurs concernés, a un rôle capital à jouer dans la défense et la promotion d'une conception d'ensemble de la protection de l'enfance qui engloberait la lutte contre des problèmes tels que le travail et la traite des enfants.

70. Le programme de la visite sur le terrain a inévitablement été très chargé faute de temps et de moyens. Dans un petit nombre de cas, la délégation n'a donc pas disposé de suffisamment de temps pour dialoguer avec la population locale, les exposés officiels prenant plus de temps que prévu. La délégation recommande donc, si possible, de prévoir dans les visites sur le terrain un plus grand nombre de réunions locales et plus de temps pour des échanges directs avec les enfants, les femmes et les hommes qui participent aux programmes sur le terrain.

Annexe 1

Liste des participants à la visite sur le terrain au Népal

S. E. M. Mikhail Savostianov (Chef de délégation)
Représentant permanent adjoint, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire,
Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

M. Markus Weidling
Conseiller, Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

M^{me} Allison Booker
Première Secrétaire, Mission permanente des Bahamas auprès de l'Organisation des
Nations Unies

M. Yoseph Kassaye
Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

M. Changfeng Shao
Deuxième Secrétaire, Mission permanente de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

M^{me} Elena Manfrina
Directrice des programmes (Institutions mondiales), Direction Suisse du
développement et de la coopération, Département fédéral des affaires étrangères de
la Suisse

M^{me} Kirsi Madi
Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF

Annexe 2

Aperçu du programme de la visite sur le terrain au Népal

Lundi 30 mars (Katmandou)

1. Exposé sur la santé et la sécurité
2. Réunion avec l'équipe de gestion du programme de l'UNICEF au Népal

Mardi 31 mars (Katmandou)

1. Exposé sur l'UNICEF en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies au Népal
2. Exposé sur les programmes de l'UNICEF au Népal
3. Réunion avec le personnel du bureau de pays de l'UNICEF
4. Réunion avec le Ministre des affaires étrangères
5. Réunion avec la Commission nationale de planification
6. Réunion avec le Vice-Président du Comité des droits de l'enfant

Mercredi 1^{er} avril (Katmandou)

1. Réunion avec les représentants des organismes faisant partie de l'équipe de pays des Nations Unies
2. Réunion avec le Ministre de l'enfance, de la condition féminine et de l'aide sociale
3. Réunion avec des partenaires de la société civile
4. Réunion avec le Représentant du Secrétaire général et la Mission des Nations Unies au Népal
5. Réunion avec le Ministère du développement local
6. Réunion avec des fonctionnaires du Gouvernement, des membres du corps diplomatique et des partenaires du système des Nations Unies et de la société civile

Jeudi 2 avril (Katmandou, Pumdi Bhumdi, Phulbari, Pokhara)

1. Visite de l'école secondaire de premier cycle Shree Maheswari à Pumdi Bhumdi pour entendre les élèves rendre compte de la campagne d'assainissement menée par l'école et qui a réussi à éliminer la défécation à l'air libre dans leur village
2. Visite au Centre de contact pour les enfants de Matepani à Phulpari pour y rencontrer des enfants non scolarisés qui travaillent et dialoguer avec des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Pokhara
3. Exposé et débat sur le partenariat de l'UNICEF avec le Comité de développement du district de Kaski
4. Réunion avec des fonctionnaires et des partenaires de la municipalité de Pokhara et du district de Kaski

Vendredi 3 avril (Kalika, Pokhara)

1. Échanges dans le village de Kalika avec des membres de l'organisation communautaire Bishwakarma, avec des agentes bénévoles de santé communautaire et avec des membres de la collectivité afin de se renseigner sur les services communautaires appuyés par l'UNICEF dans le village (suivi de la croissance, soins aux nouveau-nés, développement de la petite enfance et panneau d'affichage communautaire)
2. Interaction avec le Comité de développement du village de Kalika
3. Réunion avec le personnel de l'UNICEF travaillant dans le district de Kaski

Samedi 4 avril (Pokhara, Dhuley Gaunda, Kharenitar, Damauli, Bandipur)

1. Visite du centre de services de santé primaires à Dhuley Gaunda, dans le district de Tanahun, afin d'observer l'administration du vaccin oral contre la poliomyélite dans le cadre des journées nationales de vaccination et y participer
2. Échanges à Kharenitar avec des membres de Shree Kharenitar Mahila Bahuddeshiya Sahakari Sanstra (Fédération des femmes), afin de se renseigner sur les mesures prises pour s'attaquer aux questions qui concernent les enfants et les femmes, y compris les activités génératrices de revenus
3. Réunion avec des représentants du Comité de développement du village de Kharenitar et des interlocuteurs des administrations locales à l'écoute aux enfants
4. Réunion, dans la municipalité de Vyas, avec le Comité de développement de district, le groupe de la coordination et des ressources du programme d'action décentralisée en faveur des enfants et des femmes afin de se renseigner sur les activités menées avec l'appui de l'UNICEF
5. Échanges avec des enfants du réseau des clubs d'enfants de district afin de se renseigner sur les activités menées en matière de déminage, de sensibilisation aux dangers liés aux mines, d'appui aux enfants touchés par les conflits armés, de prévention des mariages précoces, de prévention du VIH/sida et de participation à la rédaction de la nouvelle constitution

Dimanche 5 avril (Bandipur, Barbhanjyang, Bharatpur, Chitwan)

1. Échanges dans le village de Barbhanjyang avec des membres du comité paralégal du Comité de développement du village afin de s'informer sur les activités destinées à lutter contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la discrimination à l'égard des femmes et des enfants – Réunion à Bharatpur avec le personnel des bureaux de l'UNICEF dans le centre et l'ouest du pays

Lundi 6 avril (Chitwan, Katmandou)

1. Réunion avec des hauts fonctionnaires au bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud

Mardi 7 avril (Katmandou)

1. Réunion avec le Coordonnateur résident des Nations Unies
2. Réunion avec le Ministère de l'éducation
3. Réunion avec des représentants de donateurs bilatéraux et multilatéraux
4. Réunion avec le Ministre de la santé et de la population
5. Compte rendu de mission avec les chefs de section et le personnel du bureau de pays de l'UNICEF affecté au programme
6. Réunion avec le Directeur régional, des membres du corps diplomatique et le représentant de l'Association sud-asiatique de coopération régionale

Mercredi 8 avril (Katmandou)

1. Visite du quartier historique de Patan Durbar Square
-